

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_ 0 2 37

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre novembre, à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 14 novembre 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCNIAK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, MME MONIER, M. NYA NJIKE, MME ROTOMBE, M. CALAMITA (arrivé à 20h00 lors de l'examen du point n°6), MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN (arrivé à 19h30 avant l'examen du point n°1), MME PELLICIOLO, M. TEBALDINI, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, MME BOUHENNI.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Monsieur CALAMITA qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC (jusqu'au point n°5)
Monsieur DRAMÉ qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI
Madame THIRON qui a donné pouvoir à Monsieur TEBALDINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Lydie DAGUILLANES

Arrivée de Monsieur ROSENMANN à 19h30 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.

Arrivée de Monsieur CALAMITA à 20h00 lors de l'examen du point n°6 de l'ordre du jour.

Sortie de Madame DAGUILLANES lors du vote du point n°13 de l'ordre du jour.

Sortie de Monsieur FONTAINE lors du vote du point n°19 de l'ordre du jour.

Point n° 6 : Décision Modificative N°2 – Budget 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20141124-DEL2014_0237-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la note explicative de synthèse adressée aux membres du Conseil municipal et portant sur le Débat d'orientation budgétaire 2014,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2013 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2014,

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 février 2014 portant sur l'adoption du Budget Primitif 2014 (sans intégration de la reprise des résultats de l'exercice 2013 ni des restes à réaliser de la Section d'Investissement de l'exercice 2013),

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 approuvant le Compte de Gestion 2013,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 arrêtant le Compte Administratif 2013,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 relative à l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2013,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 portant sur l'adoption de la Décision modificative n°1 du Budget 2014 (intégration de la reprise des résultats de l'exercice 2013 et des restes à réaliser de la Section d'Investissement de l'exercice 2013, ajustements du Budget 2014),

VU la proposition de Décision modificative n°2 du Budget 2014 de Monsieur le Maire,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 novembre 2014,

CONSIDÉRANT que la Décision modificative n°2 du Budget 2014 a pour objet de procéder à des ajustements dans le Budget 2014 (inscriptions nouvelles et annulations de crédits),

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au vote de la Décision Modificative N°2 du Budget 2014, qu'il est proposé de la voter par nature, au niveau du chapitre pour chacune des sections, avec les chapitres « Opérations d'équipement » de l'état III B 3, sans vote formel sur chacun des chapitres,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

ADOPTE la Décision Modificative n° 2 du Budget 2014, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, comme il suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	1 251 971.30	1 251 971.30
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°2 SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 251 971.30	1 251 971.30
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	109 001.29	109 001.29
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°2 SECTION D'INVESTISSEMENT	109 001.29	109 001.29
TOTAL DM 2 BUDGET 2014	1 360 972.59	1 360 972.59

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire


Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le **27 NOV. 2014**
Publié le **27 NOV. 2014**

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20141124-DEL2014_0237-DE